



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

DEUXIÈME SESSION

QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le jeudi 2 juin 2022 — N° 65

Président de l'Assemblée nationale :
M. François Paradis

La séance est ouverte à 9 h 40.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

Mme Lachance (Bellechasse) fait une déclaration afin de souligner le 30^e anniversaire de Radio Bellechasse-Etchemins.

M. Ciccone (Marquette) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Dominique Ménard pour son engagement dans l'éducation sportive des jeunes.

Mme Proulx (Côte-du-Sud) fait une déclaration afin de souligner les exploits sportifs de M. Benjamin Ouellet, athlète paralympique.

Mme Robitaille (Bourassa-Sauvé) fait une déclaration afin de souligner le courage et la résilience du peuple ukrainien.

Mme IsaBelle (Huntingdon) fait une déclaration afin de souligner le succès du marché mobile Caravane des cultures.

2 juin 2022

M. Fontecilla (Laurier-Dorion) fait une déclaration afin de souligner la Semaine québécoise des personnes handicapées.

Mme Laforest (Chicoutimi) fait une déclaration afin de remercier le personnel du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et celui du cabinet de la ministre pour son travail et son soutien.

M. Jacques (Mégantic) fait une déclaration afin de féliciter Mme Selena Roy, lauréate du prix Relève de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec.

Mme Hébert (Saint-François) fait une déclaration afin de féliciter Mme Krystel Mongeau, gagnante de l'émission de télévision Star Académie.

Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis) fait une déclaration afin de souligner la Semaine québécoise des personnes handicapées.

À 9 h 53, Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 10 h 03.

2 juin 2022

Moment de recueillement

Présentation de projets de loi

M. le président communique à l'Assemblée et dépose le rapport de la directrice de la législation par intérim sur le projet de loi d'intérêt privé :

n° 211 Loi concernant la Municipalité de Saint-Damien-de-Buckland

Le rapport précise que l'avis a été fait et publié conformément aux Règles de fonctionnement concernant les projets de loi d'intérêt privé.

(Dépôt n° 625-20220602)

Mme Lachance (Bellechasse) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi d'intérêt privé n° 211, Loi concernant la Municipalité de Saint-Damien-de-Buckland.

La motion est adoptée.

M. Caire, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi d'intérêt privé n° 211 soit renvoyé pour consultation et étude détaillée à la Commission de l'aménagement du territoire et que la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation soit membre de ladite commission pour la durée de ce mandat.

La motion est adoptée.

Dépôts de documents

Mme Charest, ministre responsable de la Condition féminine, dépose :

Le plan stratégique 2022-2026 du Conseil du statut de la femme.

(Dépôt n° 626-20220602)

2 juin 2022

Dépôts de rapports de commissions

M. Tanguay (LaFontaine), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission de l'aménagement du territoire qui, le 1^{er} juin 2022, a entendu les intéressés et étudié en détail le projet de loi d'intérêt privé n° 203, Loi concernant la Ville de Laval. Le rapport ne contient pas d'amendement au projet de loi.

(Dépôt n° 627-20220602)

Le rapport est adopté.

M. Simard (Montmorency), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission des finances publiques qui, le 1^{er} juin 2022, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 33, Loi modifiant la Loi sur les impôts, la Loi sur la taxe de vente du Québec et d'autres dispositions. Le rapport contient un amendement au projet de loi.

(Dépôt n° 628-20220602)

M. Bachand (Richmond), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission des institutions qui, les 10, 11, 24, 25 et 31 mai ainsi que le 1^{er} juin 2022, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 2, Loi portant sur la réforme du droit de la famille en matière de filiation et modifiant le Code civil en matière de droits de la personnalité et d'état civil. Le rapport contient des amendements au projet de loi.

(Dépôt n° 629-20220602)

2 juin 2022

M. Provençal (Beauce-Nord), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission de la santé et des services sociaux qui, les 31 mai et 1^{er} juin 2022, a procédé à des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 38, Loi modifiant la Loi concernant les soins de fin de vie et d'autres dispositions législatives.

(Dépôt n° 630-20220602)

Dépôts de pétitions

M. Gaudreault (Jonquière) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 2 539 citoyens et citoyennes du Québec, concernant la mise en place de mesures favorisant l'achat des terrains de golf par les municipalités en vue d'en faire des parcs.

(Dépôt n° 631-20220602)

M. Polo (Laval-des-Rapides) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 259 citoyens et citoyennes du Québec, pour plus de projets de logements sociaux, communautaires et abordables à Laval.

(Dépôt n° 632-20220602)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

2 juin 2022

Votes reportés

L'Assemblée tient les votes reportés le 1^{er} juin 2022 sur les amendements proposés par M. Leitão (Robert-Baldwin) et Mme Ghazal (Mercier) ainsi que sur le rapport de la Commission des finances publiques qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 4, Loi renforçant la gouvernance des sociétés d'État et modifiant d'autres dispositions législatives.

Du consentement de l'Assemblée, Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, procède à la mise aux voix individuelle des amendements, à l'exception de certains proposés par Mme Ghazal (Mercier), et à leur lecture.

Est d'abord mis aux voix l'amendement proposé par M. Leitão (Robert-Baldwin) introduisant l'article 252.1.

L'amendement est rejeté par le vote suivant :

(Vote n° **337** en annexe)

Pour : **36** Contre : **64** Abstention : **0**

Sont ensuite mis aux voix les trois premiers amendements proposés par Mme Ghazal (Mercier) à l'article 3.

Les amendements sont rejetés par le vote suivant :

(Vote n° **338** en annexe)

Pour : **6** Contre : **64** Abstention : **30**

Est ensuite mis aux voix le quatrième amendement proposé par Mme Ghazal (Mercier) à l'article 3.

L'amendement est rejeté par le vote suivant :

(Vote n° **339** en annexe)

Pour : **6** Contre : **72** Abstention : **22**

1156

2 juin 2022

Est enfin mis aux voix le rapport de la Commission des finances publiques.

Le rapport est adopté par le vote suivant :

(Vote n° **340** en annexe)

Pour : **94** Contre : **6** Abstention : **0**

L'Assemblée tient les votes reportés le 1^{er} juin 2022 sur les amendements proposés par Mme St-Pierre (Acadie) ainsi que sur le rapport de la Commission de l'économie et du travail qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 35, Loi visant à harmoniser et à moderniser les règles relatives au statut professionnel de l'artiste.

Du consentement de l'Assemblée, Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, procède à la mise aux voix en bloc des amendements proposés par Mme St-Pierre (Acadie) et à leur lecture.

Les amendements sont rejetés par le vote suivant :

(Vote n° **341** en annexe)

Pour : **36** Contre : **64** Abstention : **0**

Le rapport est adopté par le vote suivant :

(Vote n° **342** en annexe)

Pour : **100** Contre : **0** Abstention : **0**

2 juin 2022

Motions sans préavis

Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis), conjointement avec Mme Hivon (Joliette), présente une motion concernant le versement de sommes aux CPE et aux services de garde en milieu familial; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve), conjointement avec M. Rousselle (Vimont), Mme Hivon (Joliette), M. Ouellette (Chomedey), M. Roy (Bonaventure) et M. LeBel (Rimouski), présente une motion concernant l'étude de la décriminalisation de la possession simple de certaines drogues au Québec; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Mme Perry Mélançon (Gaspé), conjointement avec Mme Melançon (Verdun), Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques), M. Roy (Bonaventure), M. LeBel (Rimouski) et Mme Montpetit (Maurice-Richard), présente une motion concernant l'octroi de congés rémunérés aux victimes de violence conjugale; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Roy, ministre de la Culture et des Communications, conjointement avec Mme St-Pierre (Acadie), Mme Dorion (Taschereau), M. Bérubé (Matane-Matapédia), M. Roy (Bonaventure), M. LeBel (Rimouski) et Mme Montpetit (Maurice-Richard), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne les 40 ans de carrière de l'auteur-compositeur-interprète Mario Pelchat;

QU'elle reconnaisse que sa voix profonde et mélodieuse a su faire rayonner le Québec au sein de la Francophonie et ailleurs à l'international;

2 juin 2022

QU'elle rappelle que ce chanteur s'est imposé comme l'un des artistes québécois les plus appréciés à l'étranger grâce à son talent et sa polyvalence, notamment par son rôle dans la comédie musicale Don Juan;

QU'elle salue son extraordinaire flair pour reconnaître et mettre en valeur les talents d'ici, en tant que producteur, contribuant ainsi au développement de la relève musicale du Québec;

QU'enfin, l'Assemblée nationale félicite Mario Pelchat pour sa splendide carrière qui nous rend si fiers, au cours de laquelle il a enrichi significativement la culture québécoise.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Roy (Bonaventure), conjointement avec M. Julien, ministre responsable de la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, M. Tanguay (LaFontaine), Mme Lessard-Therrien (Rouyn-Noranda-Témiscamingue), M. LeBel (Rimouski) et Mme Perry Mélançon (Gaspé), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne la 16^e édition de la journée de la Gaspésie qui se déroule le premier jeudi du mois de juin;

QU'elle reconnaisse le rôle que la Gaspésie a eu dans l'histoire du Québec grâce à l'abondance de ses ressources naturelles et la générosité de sa population;

QU'elle constate que la Gaspésie a acquis une valeur refuge pendant la pandémie, se révélant comme une terre d'accueil ainsi que le principal accès à la mer du territoire québécois;

2 juin 2022

QUE l'Assemblée nationale demande au Gouvernement de continuer d'agir avec équité envers la Gaspésie dans sa planification du développement social, culturel et économique;

Enfin, que l'Assemblée nationale réitère l'importance de la journée de la Gaspésie en soulignant son apport essentiel au développement de la nation québécoise.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission des institutions, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 29, Loi visant à faciliter le déroulement des prochaines élections générales au Québec;
- la Commission de l'aménagement du territoire, afin d'entendre les intéressés et de procéder à l'étude détaillée du projet de loi d'intérêt privé n° 211, Loi concernant la Municipalité de Saint-Damien-de-Buckland.

Et, du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 143.1 du Règlement, il convoque :

- la Commission de l'aménagement du territoire, afin d'entreprendre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 37, Loi modifiant diverses dispositions législatives principalement en matière d'habitation.

2 juin 2022

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

M. Dubé, ministre de la Santé et des Services sociaux, propose que le principe du projet de loi n° 38, Loi modifiant la Loi concernant les soins de fin de vie et d'autres dispositions législatives, soit maintenant adopté.

Un débat s'ensuit.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 21 du Règlement, les travaux se poursuivent au-delà de 13 heures.

À 13 h 04, Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, suspend les travaux jusqu'à 15 heures.

Les travaux reprennent à 15 heures.

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de M. Dubé, ministre de la Santé et des Services sociaux, proposant que le principe du projet de loi n° 38, Loi modifiant la Loi concernant les soins de fin de vie et d'autres dispositions législatives, soit maintenant adopté.

Le débat terminé, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 38 est adopté.

M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 38 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission de la santé et des services sociaux.

La motion est adoptée.

2 juin 2022

Adoption

M. Girard, ministre des Finances, propose que le projet de loi n° 4, Loi renforçant la gouvernance des sociétés d'État et modifiant d'autres dispositions législatives, soit adopté.

Après débat, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

À la demande de M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, le vote est reporté à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

Du consentement de l'Assemblée, le débat se poursuit, puis il prend fin.

Mme Roy, ministre de la Culture et des Communications, propose que le projet de loi n° 35, Loi visant à harmoniser et à moderniser les règles relatives au statut professionnel de l'artiste, soit adopté.

Après débat, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

À la demande de M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, le vote est reporté à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

Mme McCann, ministre de l'Enseignement supérieur, propose que le projet de loi n° 32, Loi sur la liberté académique dans le milieu universitaire, soit adopté.

Après débat, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

À la demande de M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, le vote est reporté à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

2 juin 2022

M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au vendredi 3 juin 2022, à 9 h 40.

La motion est adoptée.

À 17 h 38, Mme Soucy, deuxième vice-présidente, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au vendredi 3 juin 2022, à 9 h 40.

SANCTION DE PROJETS DE LOI

Le jeudi 2 juin 2022, à 11 h 35, au cabinet du lieutenant-gouverneur, en présence de Mme Girault, ministre des Relations internationales et de la Francophonie, et de M. Lévesque (Chapleau), les représentants du premier ministre, et de Mme Beauregard, directrice de la séance et de la procédure parlementaire et représentante du secrétaire général, il a plu à l'honorable J. Michel Doyon, lieutenant-gouverneur du Québec, de sanctionner le projet de loi suivant :

n° 206 Loi concernant l'Association du Transport Aérien International

Puis, à 15 h 35, au cabinet du lieutenant-gouverneur, en présence de M. Roberge, ministre de l'Éducation, et de M. Émond (Richelieu), les représentants du premier ministre, de Mme Charbonneau (Mille-Îles), Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis) et Mme Rizqy (Saint-Laurent), les représentantes de la cheffe de l'opposition officielle, et de M. Arsenaault, secrétaire général adjoint aux affaires parlementaires et représentant du secrétaire général, il a plu à l'honorable J. Michel Doyon, lieutenant-gouverneur du Québec, de sanctionner le projet de loi suivant :

n° 9 Loi sur le protecteur national de l'élève

2 juin 2022

Et, à 17 h 25, au cabinet du lieutenant-gouverneur, en présence de Mme LeBel, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor, et de M. Allaire (Maskinongé), les représentants du premier ministre, et de M. Arseneault, secrétaire général adjoint et représentant du secrétaire général, il a plu à l'honorable J. Michel Doyon, lieutenant-gouverneur du Québec, de sanctionner le projet de loi suivant :

- n° 12 Loi visant principalement à promouvoir l'achat québécois et responsable par les organismes publics, à renforcer le régime d'intégrité des entreprises et à accroître les pouvoirs de l'Autorité des marchés publics

Le Président

FRANÇOIS PARADIS

2 juin 2022

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur l'amendement proposé par M. Leitão (Robert-Baldwin) introduisant l'article 252.1 :

(Vote n° 337)

POUR - 36

Arcand (PLQ)	Gaudreault (PQ)	Maccarone (PLQ)	Roy (IND)
Arseneau (PQ)	(Jonquière)	Melançon (PLQ)	(Bonaventure)
Benjamin (PLQ)	Ghazal (QS)	Montpetit (IND)	Sauvé (PLQ)
Bérubé (PQ)	Hivon (PQ)	Nichols (PLQ)	St-Pierre (PLQ)
Birnbaum (PLQ)	Kelley (PLQ)	Ouellet (PQ)	Tanguay (PLQ)
Charbonneau (PLQ)	Labrie (QS)	Perry Mélançon (PQ)	Weil (PLQ)
David (PLQ)	LeBel (IND)	Polo (PLQ)	
Derraji (PLQ)	(Rimouski)	Rizqy (PLQ)	
Dorion (QS)	Leduc (QS)	Robitaille (PLQ)	
Fontecilla (QS)	Leitão (PLQ)	Rotiroti (PLQ)	
Fortin (PLQ)	Lessard-Therrien (QS)	Rousselle (PLQ)	

CONTRE - 64

Allaire (CAQ)	Dubé (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Proulx (CAQ)
Asselin (CAQ)	Dufour (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	(Côte-du-Sud)
Bachand (CAQ)	Émond (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Proulx (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Foster (CAQ)	Lamothe (CAQ)	(Berthier)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	Lavallée (CAQ)	Provençal (CAQ)
(Prévost)	(Lac-Saint-Jean)	LeBel (CAQ)	Reid (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Girard (CAQ)	(Champlain)	Roberge (CAQ)
Boulet (CAQ)	(Groulx)	Lecours (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Boutin (CAQ)	Girault (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Roy (CAQ)
Bussière (CAQ)	Grondin (CAQ)	Lecours (CAQ)	(Montarville)
Caire (CAQ)	Guilbault (CAQ)	(Les Plaines)	Schneeberger (CAQ)
Campeau (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Lemay (CAQ)	Simard (CAQ)
Carmant (CAQ)	Hébert (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Skeete (CAQ)
Caron (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Tardif (CAQ)
Charest (CAQ)	Jacques (CAQ)	(Chapleau)	(Laviolette-Saint-Maurice)
Charette (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Thouin (CAQ)
Chassin (CAQ)	Julien (CAQ)	(Chauveau)	Tremblay (CAQ)
D'Amours (CAQ)	Lachance (CAQ)	Picard (CAQ)	
Dansereau (CAQ)	Lacombe (CAQ)	(Soulanges)	
Dorismond (CAQ)	Laforest (CAQ)	Poulin (CAQ)	

2 juin 2022

Sur les trois premiers amendements proposés par Mme Ghazal (Mercier) à l'article 3 :

(Vote n° 338)

POUR - 6

Dorion (QS)	Labrie (QS)
Fontecilla (QS)	Leduc (QS)
Ghazal (QS)	Lessard-Therrien (QS)

CONTRE - 64

Allaire (CAQ)	Dubé (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Proulx (CAQ)
Asselin (CAQ)	Dufour (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	(Côte-du-Sud)
Bachand (CAQ)	Émond (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Proulx (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Foster (CAQ)	Lamothe (CAQ)	(Berthier)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	Lavallée (CAQ)	Provençal (CAQ)
(Prévost)	(Lac-Saint-Jean)	LeBel (CAQ)	Reid (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Girard (CAQ)	(Champlain)	Roberge (CAQ)
Boulet (CAQ)	(Groulx)	Lecours (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Boutin (CAQ)	Girault (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Roy (CAQ)
Bussière (CAQ)	Grondin (CAQ)	Lecours (CAQ)	(Montarville)
Caire (CAQ)	Guilbault (CAQ)	(Les Plaines)	Schneeberger (CAQ)
Campeau (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Lemay (CAQ)	Simard (CAQ)
Carmant (CAQ)	Hébert (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Skeete (CAQ)
Caron (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Tardif (CAQ)
Charest (CAQ)	Jacques (CAQ)	(Chapleau)	(Laviolette-Saint-Maurice)
Charette (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Thouin (CAQ)
Chassin (CAQ)	Julien (CAQ)	(Chauveau)	Tremblay (CAQ)
D'Amours (CAQ)	Lachance (CAQ)	Picard (CAQ)	
Dansereau (CAQ)	Lacombe (CAQ)	(Soulanges)	
Dorismond (CAQ)	Laforest (CAQ)	Poulin (CAQ)	

ABSTENTIONS - 30

Arcand (PLQ)	Gaudreault (PQ)	Montpetit (IND)	Roy (IND)
Arseneau (PQ)	(Jonquière)	Nichols (PLQ)	(Bonaventure)
Benjamin (PLQ)	Hivon (PQ)	Ouellet (PQ)	Sauvé (PLQ)
Bérubé (PQ)	Kelley (PLQ)	Perry Mélançon (PQ)	St-Pierre (PLQ)
Birnbaum (PLQ)	LeBel (IND)	Polo (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Charbonneau (PLQ)	(Rimouski)	Rizqy (PLQ)	Weil (PLQ)
David (PLQ)	Leitão (PLQ)	Robitaille (PLQ)	
Derraji (PLQ)	Maccarone (PLQ)	Rotiroti (PLQ)	
Fortin (PLQ)	Melançon (PLQ)	Rousselle (PLQ)	

2 juin 2022

Sur le quatrième amendement proposé par Mme Ghazal (Mercier) à l'article 3 :

(Vote n° 339)

POUR - 6

Dorion (QS)	Labrie (QS)
Fontecilla (QS)	Leduc (QS)
Ghazal (QS)	Lessard-Therrien (QS)

CONTRE - 72

Allaire (CAQ)	Dubé (CAQ)	Laforest (CAQ)	Picard (CAQ)
Arseneau (PQ)	Dufour (CAQ)	Laframboise (CAQ)	(Soulanges)
Asselin (CAQ)	Émond (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Poulin (CAQ)
Bachand (CAQ)	Foster (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Proulx (CAQ)
Bélangier (CAQ)	Gaudreault (PQ)	Lamothe (CAQ)	(Côte-du-Sud)
Bérubé (PQ)	(Jonquière)	Lavallée (CAQ)	Proulx (CAQ)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	LeBel (IND)	(Berthier)
(Prévost)	(Lac-Saint-Jean)	(Rimouski)	Provençal (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Girard (CAQ)	LeBel (CAQ)	Reid (CAQ)
Boulet (CAQ)	(Groulx)	(Champlain)	Roberge (CAQ)
Boutin (CAQ)	Girault (CAQ)	Lecours (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Bussière (CAQ)	Grondin (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Roy (CAQ)
Caire (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Lecours (CAQ)	(Montarville)
Campeau (CAQ)	Guillemette (CAQ)	(Les Plaines)	Roy (IND)
Carmant (CAQ)	Hébert (CAQ)	Lemay (CAQ)	(Bonaventure)
Caron (CAQ)	Hivon (PQ)	Lemieux (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Charest (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Simard (CAQ)
Charette (CAQ)	Jacques (CAQ)	(Chauveau)	Skeete (CAQ)
Chassin (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Tardif (CAQ)
D'Amours (CAQ)	Julien (CAQ)	(Chapleau)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Dansereau (CAQ)	Lachance (CAQ)	Ouellet (PQ)	Thouin (CAQ)
Dorismond (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)	Tremblay (CAQ)

ABSTENTIONS - 22

Arcand (PLQ)	Kelley (PLQ)	Rizqy (PLQ)	Weil (PLQ)
Benjamin (PLQ)	Leitão (PLQ)	Robitaille (PLQ)	
Birnbaum (PLQ)	Maccarone (PLQ)	Rotiroti (PLQ)	
Charbonneau (PLQ)	Melançon (PLQ)	Rousselle (PLQ)	
David (PLQ)	Montpetit (IND)	Sauvé (PLQ)	
Derraji (PLQ)	Nichols (PLQ)	St-Pierre (PLQ)	
Fortin (PLQ)	Polo (PLQ)	Tanguay (PLQ)	

2 juin 2022

Sur le rapport de la Commission des finances publiques :

(Vote n° 340)

POUR - 94

Allaire (CAQ)	Dufour (CAQ)	LeBel (IND)	Provençal (CAQ)
Arcand (PLQ)	Émond (CAQ)	(Rimouski)	Reid (CAQ)
Arseneau (PQ)	Fortin (PLQ)	LeBel (CAQ)	Rizqy (PLQ)
Asselin (CAQ)	Foster (CAQ)	(Champlain)	Roberge (CAQ)
Bachand (CAQ)	Gaudreault (PQ)	Lecours (CAQ)	Robitaille (PLQ)
Bélanger (CAQ)	(Jonquière)	(Lotbinière-Frontenac)	Rotiroti (PLQ)
Benjamin (PLQ)	Girard (CAQ)	Lecours (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Bérubé (PQ)	(Lac-Saint-Jean)	(Les Plaines)	Rousselle (PLQ)
Birnbaum (PLQ)	Girard (CAQ)	Leitão (PLQ)	Roy (IND)
Blais (CAQ)	(Groulx)	Lemay (CAQ)	(Bonaventure)
(Prévost)	Girault (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Roy (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Grondin (CAQ)	Lévesque (CAQ)	(Montarville)
Boulet (CAQ)	Guilbault (CAQ)	(Chapleau)	Sauvé (PLQ)
Boutin (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Bussière (CAQ)	Hébert (CAQ)	(Chauveau)	Simard (CAQ)
Caire (CAQ)	Hivon (PQ)	Maccarone (PLQ)	Skeete (CAQ)
Campeau (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Melançon (PLQ)	St-Pierre (PLQ)
Carmant (CAQ)	Jacques (CAQ)	Montpetit (IND)	Tanguay (PLQ)
Caron (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Nichols (PLQ)	Tardif (CAQ)
Charbonneau (PLQ)	Julien (CAQ)	Ouellet (PQ)	(Laviolette-Saint-Maurice)
Charest (CAQ)	Kelley (PLQ)	Perry Melançon (PQ)	Thouin (CAQ)
Charette (CAQ)	Lachance (CAQ)	Picard (CAQ)	Tremblay (CAQ)
Chassin (CAQ)	Lacombe (CAQ)	(Soulanges)	Weil (PLQ)
D'Amours (CAQ)	Laforest (CAQ)	Polo (PLQ)	
Dansereau (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Poulin (CAQ)	
David (PLQ)	Lafrenière (CAQ)	Proulx (CAQ)	
Derraji (PLQ)	Lamontagne (CAQ)	(Côte-du-Sud)	
Dorismond (CAQ)	Lamothe (CAQ)	Proulx (CAQ)	
Dubé (CAQ)	Lavallée (CAQ)	(Berthier)	

CONTRE - 6

Dorion (QS)	Labrie (QS)
Fontecilla (QS)	Leduc (QS)
Ghazal (QS)	Lessard-Therrien (QS)

2 juin 2022

Sur les amendements proposés par Mme St-Pierre (Acadie) :

(Vote n° 341)

POUR - 36

Arcand (PLQ)	Gaudreault (PQ)	Maccarone (PLQ)	Roy (IND)
Arseneau (PQ)	(Jonquière)	Melançon (PLQ)	(Bonaventure)
Benjamin (PLQ)	Ghazal (QS)	Montpetit (IND)	Sauvé (PLQ)
Bérubé (PQ)	Hivon (PQ)	Nichols (PLQ)	St-Pierre (PLQ)
Birnbaum (PLQ)	Kelley (PLQ)	Ouellet (PQ)	Tanguay (PLQ)
Charbonneau (PLQ)	Labrie (QS)	Perry Mélançon (PQ)	Weil (PLQ)
David (PLQ)	LeBel (IND)	Polo (PLQ)	
Derraji (PLQ)	(Rimouski)	Rizqy (PLQ)	
Dorion (QS)	Leduc (QS)	Robitaille (PLQ)	
Fontecilla (QS)	Leitão (PLQ)	Rotiroti (PLQ)	
Fortin (PLQ)	Lessard-Therrien (QS)	Rousselle (PLQ)	

CONTRE - 64

Allaire (CAQ)	Dubé (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Proulx (CAQ)
Asselin (CAQ)	Dufour (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	(Côte-du-Sud)
Bachand (CAQ)	Émond (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Proulx (CAQ)
Bélangier (CAQ)	Foster (CAQ)	Lamothe (CAQ)	(Berthier)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	Lavallée (CAQ)	Provençal (CAQ)
(Prévost)	(Lac-Saint-Jean)	LeBel (CAQ)	Reid (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Girard (CAQ)	(Champlain)	Roberge (CAQ)
Boulet (CAQ)	(Groulx)	Lecours (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Boutin (CAQ)	Girault (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Roy (CAQ)
Bussière (CAQ)	Grondin (CAQ)	Lecours (CAQ)	(Montarville)
Caire (CAQ)	Guilbault (CAQ)	(Les Plaines)	Schneeberger (CAQ)
Campeau (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Lemay (CAQ)	Simard (CAQ)
Carmant (CAQ)	Hébert (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Skeete (CAQ)
Caron (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Tardif (CAQ)
Charest (CAQ)	Jacques (CAQ)	(Chapleau)	(Laviolette-Saint-Maurice)
Charette (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Thouin (CAQ)
Chassin (CAQ)	Julien (CAQ)	(Chauveau)	Tremblay (CAQ)
D'Amours (CAQ)	Lachance (CAQ)	Picard (CAQ)	
Dansereau (CAQ)	Lacombe (CAQ)	(Soulanges)	
Dorismond (CAQ)	Laforest (CAQ)	Poulin (CAQ)	

2 juin 2022

Sur le rapport de la Commission de l'économie et du travail :

(Vote n° 342)

POUR - 100

Allaire (CAQ)	Dubé (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Polo (PLQ)
Arcand (PLQ)	Dufour (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Poulin (CAQ)
Arseneau (PQ)	Émond (CAQ)	Lamothe (CAQ)	Proulx (CAQ)
Asselin (CAQ)	Fontecilla (QS)	Lavallée (CAQ)	(Côte-du-Sud)
Bachand (CAQ)	Fortin (PLQ)	LeBel (IND)	Proulx (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Foster (CAQ)	(Rimouski)	(Berthier)
Benjamin (PLQ)	Gaudreault (PQ)	LeBel (CAQ)	Provençal (CAQ)
Bérubé (PQ)	(Jonquière)	(Champlain)	Reid (CAQ)
Birnbaum (PLQ)	Ghazal (QS)	Lecours (CAQ)	Rizqy (PLQ)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Roberge (CAQ)
(Prévost)	(Lac-Saint-Jean)	Lecours (CAQ)	Robitaille (PLQ)
Bonnardel (CAQ)	Girard (CAQ)	(Les Plaines)	Rotiroti (PLQ)
Boulet (CAQ)	(Groulx)	Leduc (QS)	Rouleau (CAQ)
Boutin (CAQ)	Girault (CAQ)	Leitão (PLQ)	Rousselle (PLQ)
Bussière (CAQ)	Grondin (CAQ)	Lemay (CAQ)	Roy (IND)
Caire (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Lemieux (CAQ)	(Bonaventure)
Campeau (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Lessard-Therrien (QS)	Roy (CAQ)
Carmant (CAQ)	Hébert (CAQ)	Lévesque (CAQ)	(Montarville)
Caron (CAQ)	Hivon (PQ)	(Chapleau)	Sauvé (PLQ)
Charbonneau (PLQ)	Isabelle (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Charest (CAQ)	Jacques (CAQ)	(Chauveau)	Simard (CAQ)
Charette (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Skeete (CAQ)
Chassin (CAQ)	Julien (CAQ)	Melançon (PLQ)	St-Pierre (PLQ)
D'Amours (CAQ)	Kelley (PLQ)	Montpetit (IND)	Tanguay (PLQ)
Dansereau (CAQ)	Labrie (QS)	Nichols (PLQ)	Tardif (CAQ)
David (PLQ)	Lachance (CAQ)	Ouellet (PQ)	(Laviolette-Saint-Maurice)
Derraji (PLQ)	Lacombe (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)	Thouin (CAQ)
Dorion (QS)	Lafortest (CAQ)	Picard (CAQ)	Tremblay (CAQ)
Dorismond (CAQ)	Laframboise (CAQ)	(Soulanges)	Weil (PLQ)